



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 119 - AOUT 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix

Arrêté N °2012209-0002 - Arrêté de délégation de signature	1
Arrêté N °2012209-0003 - Arrêté de Délégation de Signature	3
Arrêté N °2012215-0002 - Arrêté de délégation de signature de Monsieur Serge Morel, directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, aux directeurs adjoints	9

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2012032-0036 - DRFIP75 - Délégations de signatures concernant les services de la DRFIP Pôle gestion fiscale paris Nord- Est - SIE17ème - Les Ternes.....	15
Arrêté N °2012061-0020 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle gestion fiscale Paris Nord- Est - SIE8ème Champs Elysées	17
Arrêté N °2012153-0017 - DRFIP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle gestion fiscale Paris Nord- Est - IAD17ème Batignolles - Ternes	19
Arrêté N °2012184-0007 - DRFIP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle gestion iscale Paris Nord- Est - SIP 18ème Cligancourt - Goutte d'Or	21



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012209-0002

**signé par Directeur du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix
le 27 Juillet 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix**

Arrêté de délégation de signature

Arrêté de délégation de signature

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0073 DG du 9 Mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Vincent - Nicolas DELPECH**, Directeur Adjoint par intérim

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Marianne BENSAID**, Directrice du site Charles Foix
- **Alban AMSELLI**, Directeur des Services Economiques et Logistiques
- **Florence BIENTZ**, Directrice des Services Economiques et Logistiques Adjointe, Pitié - Salpêtrière
- **Stéphanie FORTE**, Adjointe à la Directrice du site Charles Foix
- **Didier MARCELIN**, ingénieur, Directeur de l'Investissement
- **Pascal SOUBIGOU**, ingénieur, Directeur des Equipements
- **Philippe BOULOGNE**, ingénieur, Directeur des Systèmes d'Information
- **Laurent LE GUEDART**, ingénieur, Directeur des Travaux
- **Marthe BRETHER**, Attaché d'Administration,
- **Jorge FERREIRA**, Adjoint des Cadres Hospitaliers

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-F de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 :

L'arrêté de délégation de signature n° 2011 – 147-0003 du 27 mai 2011 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 27 juillet 2012


Jacques LEGLISE


PITIE SALPÉTRIÈRE
PARIS
CEDEX 13
47-83, Bd de l' Hôpital



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012209-0003

**signé par Directeur du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix
le 27 Juillet 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix**

Arrêté de Délégation de Signature

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012 - 03 G.H. PSL /CFX

Le directeur par intérim du Groupe Hospitalier Pitié - Salpêtrière - Charles Foix

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2011 - 0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP - HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 2011 - 0073 DG portant délégation de signature de la directrice générale de l'AP - HP, pouvoir adjudicateur nomination à M. Jacques LEGLISE directeur par intérim des hôpitaux Universitaires La Pitié - Salpêtrière - Charles Foix,

Vu les arrêtés directoriaux n° 2010-289 DG, 2011-0031 DG, 2011-0093 DG, 2011-0094 DG, 2011-0095 DG, 2011-0096 DG, 2011-0097 DG et 2011-0297 DG portant affectation de cadres de direction au sein des Hôpitaux Universitaires Pitié - Salpêtrière - Charles Foix.

ARRETE**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée **M. Vincent - Nicolas DELPECH**, Directeur des hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière – Charles Foix Adjoint par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires la Pitié - Salpêtrière - Charles Foix, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011 - 0072 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Didier FRANDJI**,
Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial DG n° 2011 - 0072 DG susvisé.
- **Mme Edith BENMANSOUR**,
Directrice des Finances,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté DG n° 2011 - 0072 DG susvisé.
- **M. Alban AMSELLI**
Directeur des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011 - 0072 DG, susvisé.
- **Mme Marie Hélène LAVOLLE-MAUNY**
Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011 - 0072 DG susvisé.
- **Mme Agnès PETIT**
Ingénieur, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe E, H et I) de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.
- **M. Didier MARCELIN**
Ingénieur, Directeur de l'Investissement

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F et H) de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.
- **Philippe BOULOGNE**
Ingénieur, Directeur des Systèmes d'Information

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe D et H) de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mr Didier FRANDJI**, directeur du site Pitié - Salpêtrière, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011- 0072 DG susvisé.

- **Mme Marianne BENSAID**, directrice du site Charles Foix, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011- 0072 DG susvisé.

La délégation prévue par le présent article est mise en œuvre par son bénéficiaire dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Didier FRANDJI, Directeur des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Marc BERTRAND MAPATAUD**,
Directeur des Ressources Humaines Adjoint

à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial DG n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FRANDJI et de M. Marc BERTRAND MAPATAUD, délégation est donnée à **Mme Catherine EL KAIM**, Attaché d'Administration et **Mme Alexia BAUR**, Attaché d'Administration et **Mme Véronique BOULBEN**, Attaché d'Administration

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FRANDJI, de M. Marc BERTRAND MAPATAUD délégation est donnée à **Mme Maud ROUSSEAU**, chargé de mission, de niveau A, uniquement sur les points 4, 6, 9, 10, 26, 32 du paragraphe B de l'article 1 de l'arrêté directorial DG n° 2011 - 0072 DG susvisé

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Christophe MAZIN**
Directeur des Finances Adjoint,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directorial DG n° 2011-0072 DG susvisé.

- En cas d'absence de Mme Edith BENMANSOUR et de M. Christophe MAZIN, délégation est donnée à **Mme Frédérique THOMAS**, Attachée d'Administration

En cas d'empêchement de M Alban AMSELLI, Directeur des Services Economiques et Logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Florence BIENTZ**
Directrice des services Economiques et Logistiques Adjointe

à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG, susvisé.

4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence BIENTZ délégation est donnée à **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, Adjoint des Cadres, uniquement pour les points 2, 6, 7, 11, 12 et 16 du paragraphe C de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Agnès PETIT, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Valérie DARNAUDET**, uniquement pour les points 1 et 4 du paragraphe E de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Bruno TERRINE**, Attaché d'Administration.
- **M. Stéphane HENIN**, Adjoint des Cadres, uniquement sur le paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Laurent Le GUEDART**, Ingénieur, Directeur des Travaux, pour les matières correspondant à ses fonctions,
- **M. Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement et de M. Laurent LE GUEDART et de M. Pascal SOUBIGOU, délégation est donnée à :

- **Mme Marthe BRETHER**, Attachée d'Administration

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de M. Didier FRANDJI, Directeur du site Pitié - Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Edith BENMANSOUR**,
Directrice des Finances,

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Alban AMSELLI**
Directeur des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Didier FRANDJI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié - Salpêtrière,

En cas d'empêchement de Mme Marianne BENSALD, Directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Stéphanie FORTE**
Adjointe à la Directrice du site Charles Foix

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marianne BENSALD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011 - 0072 DG susvisé pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames, Marthe BRETHE, Catherine ELKAIM, Alexia BAUR
Messieurs, Bruno TERRINE, Blaise MOLOKE,
Attachés d'Administration Hospitalière ;

Madame Françoise ERTEL
Directeur des Soins ;

Madame France BOVET
Directrice de la Communication

Mesdames Sylviane JOURNIAC, Nathalie BONNET, Nadine RANCELLI
Monsieur Stéphane HENIN
Adjoints des Cadres Hospitaliers ;

Madame Béatrice Le BALANGER
Chef de Cabinet

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2011- 02 GH PSL / CFX du 27 Mai 2011 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Pitié - Salpêtrière Charles Foix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 27 juillet 2012





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012215-0002

**signé par Directeur du groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou Corentin-
Celton Vaugirard
le 02 Août 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de Monsieur
Serge Morel, directeur par intérim des
Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, aux
directeurs adjoints



**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n°

Le directeur par intérim du Groupe Hospitalier
Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2012080001 portant nomination de Monsieur Serge Morel aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu l'arrêté direction n° 2011-0072 DG modifié, en date du 09 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Isabelle Leclerc, directrice du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directrice du site Hôpital européen Georges-Pompidou, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier (A, B, C, D, E, F, G, H, I), dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Renaud Cateland, directeur adjoint, chargé des ressources humaines médicales et non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, E, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé
- Madame Anne Hégoburu, directrice-adjointe, chargée des finances et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé
- Monsieur Sylvain Brault, directeur-adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé
- Monsieur Serge Verdier, ingénieur Général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions, pour l'ensemble des matières figurant aux paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé
- Madame Valérie Woszto, directrice-adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques, droits des patients, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, H, I de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Valérie Woszto, directrice du site Vaugirard-Gabriel-Pallez à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice

de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé (paragraphe A, B, E, F, G, H, I)

- Monsieur Sylvain Brault, directeur du site Corentin-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé (paragraphe A, B, C, D, E, F, G, H, I)

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Monsieur Renaud Cateland, directeur adjoint, chargé des ressources humaines médicales et non médicales, délégation est donnée à Madame Céline Castelain-Jédor, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales et Madame Sophie Maraval, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Renaud Cateland et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, B, E, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

En cas d'empêchement de Madame Céline Castelain-Jédor, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales, délégation est donnée à Monsieur Ludovic Bayle, attaché d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, B, E, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

En cas d'empêchement de Madame Sophie Maraval, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales, délégation est donnée à Madame Lydie Le Cardinal, adjoint des cadres hospitaliers et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, B, E, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Anne Hégooburu, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche, délégation est donnée à Monsieur Roland Muller, attaché d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, C, E, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Sylvain Brault, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Madame Béatrice Barbut, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, C, F, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Serge Verdier, Ingénieur Général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable, délégation est donnée à Monsieur Jean Pierre Patron, ingénieur subdivisionnaire et ceci uniquement pour les matières des paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de M. Sylvain Brault, directeur du site Corentin-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Céline Castelain-Jédor, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales
- Madame Anne Hégooburu, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche
- Monsieur Renaud Cateland, Directeur Adjoint, chargé des ressources humaines médicales et non médicales
- Madame Sophie Maraval, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales
- Madame Valérie Woszto, Directrice Adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques, droits des patients
- Madame Antoinette Césari, directrice hors classe, adjointe au directeur du site de Corentin-Celton

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Sylvain Brault a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Corentin-Celton.

En cas d'empêchement de Mme Valérie Woszto, directrice du site Vaugirard–Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Sylvain Brault, Directeur Adjoint chargé des achats et prestations logistiques
- Madame Céline Castelain-Jédor, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales
- Madame Anne Hégooburu, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche
- Monsieur Renaud Cateland, Directeur Adjoint, chargé des ressources humaines médicales et non médicales
- Madame Sophie Maraval, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Woszto a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Vaugirard–Gabriel-Pallez.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Administrateurs de garde en premier :

- Alain Bentounsi, coordonnateur général des soins
- Sylvain Brault, directeur adjoint
- Céline Castelain-Jédor, directrice adjointe
- Antoinette Césari, directrice adjointe
- Renaud Cateland, directeur adjoint
- Anne Hégoburu, directrice adjointe
- Sophie Maraval, directrice adjointe
- Béatrice Mougne-Girard, directrice des soins
- Valérie Woszto, directrice adjointe

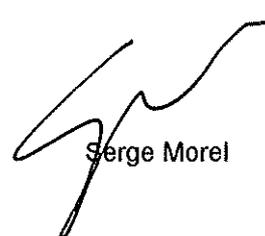
Administrateurs de garde en second :

- Ludovic Bayle, attaché d'administration hospitalière
- Chantal Cattani, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, adjoint des cadres
- Murielle Clarebout-Delaulne, attachée d'administration hospitalière
- Raymond Gatou, attaché d'administration hospitalière
- Christine Maignan, adjoint des cadres
- Michèle Pauly, directrice d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Roland Muller, attaché d'administration hospitalière
- Madeline Stangret, attachée d'administration hospitalière
- Pascale Tetauupu, adjoint des cadres
- Stéphanie Triniol, attachée d'administration hospitalière
- Joël Willi, attaché d'administration hospitalière

ARTICLE 7 : L'arrêté de délégation de signature n° 20122026-0009 du 26 janvier 2012 est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris, le 02 aout 2012



Serge Morel



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012032-0036

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Février 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFIP75 - Délégations de signatures
concernant les services de la DRFIP Pôle
gestion fiscale paris Nord- Est - SIE17ème -
Les Ternes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

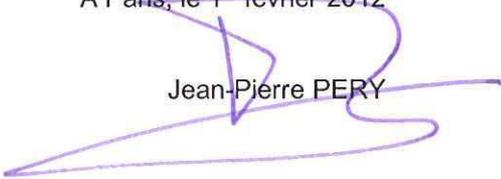
Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 euros aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au **SIE du 17^e arrondissement Les Ternes** dont les noms suivent :

Mme	CASTAGNOLA	ARANYA
M	COULEARD	PIERRE
M	DJERIBI	ALI
Mme	GALVES	ALEXANDRA
M	HAZOTTE	MATHIEU
M	LAGRUE	PHILIPPE
Mme	NENOT	NATHALIE
Mme	PARNIS	VÉRONIQUE
M	PERIER	GRÉGORY
M	PETIT	STÉPHANE

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} février 2012

Jean-Pierre PERY



▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012061-0020

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Mars 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - Délégations de signatures
concernant les services du pôle gestion fiscale
Paris Nord- Est - SIE8ème Champs Elysées

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

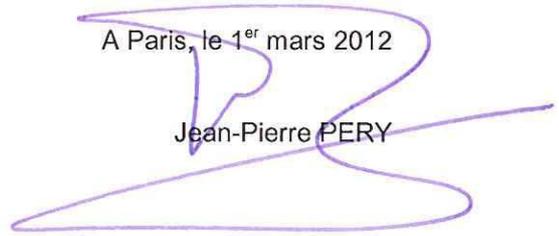
Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros, aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions au **SIE du 8^e arrondissement Champs Elysées** dont les noms suivent :

Mlle	CO	CÉLINE
Mlle	GISLARD	ÉLISE
Mlle	LOPEZ	NANCY

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} mars 2012

Jean-Pierre PERY





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012153-0017

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Juin 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFIP75 - Délégations de signatures
concernant les services du pôle gestion fiscale
Paris Nord- Est - IAD17ème Batignolles -
Ternes

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au **pôle IAD du 17^e arrondissement Batignolles Ternes** dont les noms suivent :

M	BOUDINOT	ALEXIS
M	BRESTIC	BERTRAND
M	FOUCHET	GILLES
M	GONZALEZ	MARC
M	LATRY	FREDERIC
M	LAURET	SAMUEL
M	LEDOYEN	CHARLES
M	LELANDOIS	ALEXIS
M	LE MARIE	SYLVAIN
Mlle	LEROUX	CAROLINE
Mlle	SARFRAZ	GHUFRANA
Mlle	SCHOENE	ELSA
Mme	THERESE-TAVERNEY	ARMELLE
Mlle	TRESPEUX	SOPHIE
M	VAN PRAET	ANTHONY
M	VIGNERON	JÉRÔME

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1er juin 2012

Jean-Pierre PERY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012184-0007

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 02 Juillet 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFIP75 - Délégations de signatures
concernant les services du pôle gestion iscale
Paris Nord- Est - SIP 18ème Clignancourt -
Goutte d'Or

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

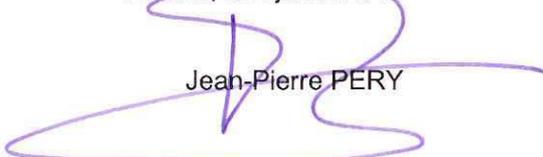
Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à **Monsieur Bernard STISI**, comptable public, responsable du **SIP du 18^e arrondissement Clignancourt**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 juillet 2012

Jean-Pierre PERY





Liberté • Égalité • Fraternité
2^e RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

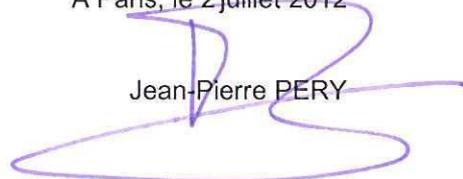
Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à **Madame Éliane TESTEVIDE**, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du **SIP du 18^e arrondissement Clignancourt**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 juillet 2012

Jean-Pierre PERY



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté N°2012184-0007 - 03/08/2012

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

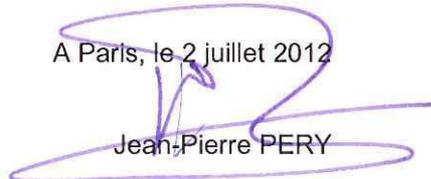
Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 euros aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au **SIP du 18^e arrondissement Clignancourt** dont les noms suivent :

Mme	ALBE	SOPHIE
M	ANIAMBOSSOU	EMMANUEL
M	BRUILLOT	DAVID
Mme	DELAMARE	ÉLISABETH

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 juillet 2012



Jean-Pierre PERY

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

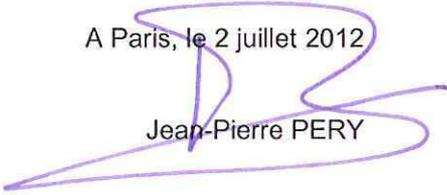
Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au **SIP du 18^e arrondissement Clignancourt** dont les noms suivent :

Mme	ABID-HALLEUR	BRIGITTE
Mme	AZZOPARDI	EDWIGE
Mlle	GILLET	KARINE
M	JUDITH	PATRICK
Mme	MORALES	ROXANE
Mlle	PERARO	NATHALIE
Mme	TUFAN	DONUS
Mme	VERBEKE	ÉMILIE

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 juillet 2012

Jean-Pierre PERY



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean Claude BERINGER**, comptable public, responsable du **SIP du 18^e arrondissement Goutte d'Or**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 juillet 2012

Jean-Pierre PERY





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 euros aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au **SIP du 18^e arrondissement Goutte d'Or** dont les noms suivent :

Mme	ADJOU DJ	ESTELLE
M	BEYAERT	VINCENT
M	COHEN SALMON	FRÉDÉRIC
Mme	LEGRAND-MORIN	STÉPHANIE

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 juillet 2012

Jean-Pierre PERY

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

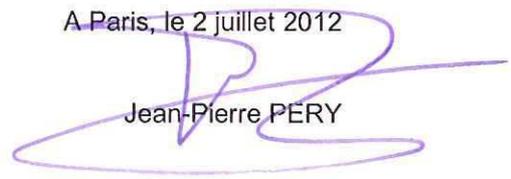
Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au **SIP du 18^e arrondissement Goutte d'Or** dont les noms suivent :

Mlle	CASTELAIN	CÉLINE
M	CREPAIN	CHRISTOPHE
M	DOMINICI	SYLVAIN
M	FERIAU	LUDOVIC
Mme	HOUMEL	AKILA
M	KOPRAS	CHRISTOPHE
Mme	LACOUTURE	MARIE FLORENCE

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 juillet 2012



Jean-Pierre PERY